Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-15**

Régulation d'un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante

1. Secteur d'application
Industrie.

2. Dénomination
Mise en place d'un système de régulation permettant de faire varier la basse pression (BP) du cycle frigorifique en fonction de la température réellement utile en sortie du groupe frigorifique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
Attestation du fournisseur pour l'installation d'une BP flottante permettant la fluctuation de la pression d'évaporation en fonction de la température utile en sortie du groupe frigorifique.

L'attestation mentionne l'écart de température choisi entre la température d'évaporation initiale et la température en BP flottante (1 à 5°C).

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle
15 ans.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

5. Montant de certificats en kWh cumac

$P_{compresseur(s)}$ X

Ecart entre la température d'évaporation initiale et celle en BP flottante (°C)
1
2
3
4
5

X

α (h cumac/°C)
200

$P_{compresseur(s)}$ est la puissance électrique indiquée sur la plaque du ou des compresseur(s) en kWél.

La température d'évaporation initiale en BP flottante est déterminée par l'installateur en fonction des contraintes d'exploitation (température réellement utile en sortie du groupe frigorifique, souvent supérieure à la température de réglage initiale).